

ANNEXE

Dans la directive 2002/55/CE, l'article 2, paragraphe 1, point b), est remplacé par le texte suivant:

«b) "légumes": les plantes des espèces suivantes destinées à la production agricole ou horticole à l'exclusion des usages ornementaux:

Allium cepa L.

- Groupe Ceba (oignon, échalion)
- Groupe Aggregatum (échalote)

Allium fistulosum L. (ciboule)

- toutes les variétés

Allium porrum L. (poireau)

- toutes les variétés

Allium sativum L. (ail)

- toutes les variétés

Allium schoenoprasum L. (ciboulette)

- toutes les variétés

Anthriscus cerefolium (L.) Hoffm. (cerfeuil)

- toutes les variétés

Apium graveolens L.

- Groupe du Céleri
- Groupe du Céleri-rave

Asparagus officinalis L. (asperge)

- toutes les variétés

Beta vulgaris L.

- Groupe de la Betterave potagère (betterave rouge, y compris Cheltenham beet)
- Groupe de la Bette (poirée ou carde)

Brassica oleracea L.

- Groupe du Chou frisé
- Groupe du Chou-fleur
- Groupe du Chou pommé (chou rouge et chou blanc)
- Groupe du Choux de Bruxelles
- Groupe du Chou-rave
- Groupe du Chou de Milan
- Groupe du Chou brocoli (types "calabrais" et "à jets")
- Groupe du Chou palmier
- Groupe du Chou tronchuda (chou portugais)

Brassica rapa L.

- Groupe du Chou chinois
- Groupe du Navet-légume

Capsicum annuum L. (piment ou poivron)

— toutes les variétés

Cichorium endivia L. (chicorée frisée/scarole)

— toutes les variétés

Cichorium intybus L.

— Groupe de la Chicorée witloof

— Groupe de la Chicorée à feuilles (chicorée à larges feuilles ou chicorée italienne)

— Groupe de la Chicorée industrielle (racine)

Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai (pastèque)

— toutes les variétés

Cucumis melo L. (melon)

— toutes les variétés

Cucumis sativus L.

— Groupe du Concombre

— Groupe du Cornichon

Cucurbita maxima Duchesne (potiron)

— toutes les variétés

Cucurbita pepo L. (courge, y compris la citrouille mature et le pâtisson, ou courgette, y compris le pâtisson immature)

— toutes les variétés

Cynara cardunculus L.

— Groupe de l'Artichaut

— Groupe du Cardon

Daucus carota L. (carotte et carotte fourragère)

— toutes les variétés

Foeniculum vulgare Mill. (fenouil)

— Groupe Azoricum

Lactuca sativa L. (laitue)

— toutes les variétés

Solanum lycopersicum L. (tomate)

— toutes les variétés

Petroselinum crispum (Mill.) Nyman ex A. W. Hill

— Groupe du Persil à feuilles

— Groupe du Persil tubéreux

Phaseolus coccineus L. (haricot d'Espagne)

— toutes les variétés

Phaseolus vulgaris L.

- Groupe du Haricot nain
- Groupe du Haricot à rames

Pisum sativum L.

- Groupe du Pois rond
- Groupe du Pois ridé
- Groupe du Pois mange-tout

Raphanus sativus L.

- Groupe du Radis
- Groupe du Radis noir

Rheum rhabarbarum L. (rhubarbe)

- toutes les variétés

Scorzonera hispanica L. (scorsonère ou salsifi noir)

- toutes les variétés

Solanum melongena L. (aubergine)

- toutes les variétés

Spinacia oleracea L. (épinard)

- toutes les variétés

Valerianella locusta (L.) Laterr. (mâche)

- toutes les variétés

Vicia faba L. (fève)

- toutes les variétés

Zea mays L.

- Groupe du maïs doux
- Groupe du maïs à éclater

Tous les hybrides des espèces et des groupes énumérés ci-dessus.»
